

# (REGARDS SUR)



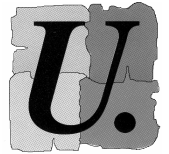
BULLETIN D'INFORMATION du  
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS  
D'ÉCOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR  
Section Charlotte Nivault

## SNU ipp.28 - ACTUALITÉS

(REGARDS SUR)

SNUIPP.28

3, rue Louis Blériot  
BP 81 125—CHAMPHOL  
28304 Mainvilliers cedex



Supplément 1 au Numéro 29 - JANVIER 2006

À TOUS LES ADHÉRENTS À TOUS LES COLLÈGUES DE L'ÉCOLE

Dispensé de timbrage **CHARTRES CTC**

### CARTE SCOLAIRE, POLITIQUE ÉDUCATIVE, EMPLOI, ... AMPLIFIER LA MOBILISATION EN MARS

En Eure-et-Loir, comme dans d'autres départements, les annonces de carte scolaire laissent un goût amer pour de nombreuses écoles : refus d'ouvrir en maternelle alors que les effectifs atteignent voire dépassent les 30 élèves, suppression importante de postes de soutien ou surnuméraires, aucune amélioration du remplacement faute de créations de postes, fermetures de classes entraînant une désorganisation pédagogique, ... la liste est longue des griefs à mettre en avant.

Pour le SNUipp 28, moteur avec les écoles de toutes les initiatives locales, il ne faut pas en rester là.

Le 2 février près d'un collègue des écoles sur deux était en grève, 1 500 manifestants se sont retrouvés dans la rue dont l'essentiel s'est regroupé derrière la banderole du SNUipp et des syndicats de la FSU pour exiger non seulement des améliorations salariales mais aussi une politique éducative qui assure la réussite de tous nos élèves.



Dès maintenant, le SNUipp entend développer avec tous les partenaires (parents, élus, associations, organisations syndicales) des actions qui doivent permettre de préparer une grande mobilisation pour la défense du Service Public et Laïque d'Éducation qui pourrait prendre la forme d'une grande manifestation nationale au printemps.

Dégradations de nos conditions de travail, réduction des postes aux concours, aggravation de la précarisation des emplois, (CNE et CPE), politique éducative agressive (lecture, apprentissage « junior », méritocratie, ..), partout ce sont les mêmes logiques de renoncement à la réussite de tous, d'austérité, de mépris des personnels qui se développent.

Plus que jamais l'heure est à la résistance, pour la défense, la transformation, l'amélioration d'un Service Public de qualité pour toutes et tous partout.

Chartres, le 7 février  
Philippe Jumeau



**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

DÉPOSÉ LE : 7 février

Bulletin bimestriel - 0,76 €  
ISSN : 1623-7927  
Commission Paritaire de Presse : 1105 S 05610  
Directeur de publication : Patrick THERAUD  
Imprimé par nos soins

### Sommaire :

- P 1 : Édito
- P 2 et 4 : mesures de carte scolaire
- P 3 et 5 : journée FSU sur la loi sur le handicap, infos diverses
- P 6 : déclaration au CDEN

SNUipp 28 3, rue Louis Blériot—BP 81 125 CHAMPHOL 28 304 Mainvilliers cedex.  
Tél : 02 37 21 15 32 Fax : 02 37 21 39 89 Mail : [snu28@snuipp.fr](mailto:snu28@snuipp.fr)  
Le site départemental du SNUipp 28 : <http://28.snuipp.fr>

# CARTE SCOLAIRE 2006 : LES MESURES.

**Récapitulatif des mesures nécessaires**  
**34 implantations de poste**  
**28 retraits de poste**

Seuils retenus par l'Administration  
 (moyenne après fermeture).

Inférieurs à 25 en élémentaire hors ZEP Inférieurs à 23 en élémentaire ZEP	Inférieurs à 30 en maternelle hors ZEP Inférieurs à 25 en maternelle en ZEP
---	--

Opérations à réaliser	Mesures nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>· 12 ouvertures de rentrée 2005 sur moyens provisoires</li> <li>· 16 ouvertures de rentrée 2006</li> <li>· 1 poste E-RASED</li> <li>· 5 postes utilisables à la rentrée de septembre 2006 (réserve de l'IA).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 19,5 fermetures</li> <li>• 5 postes de surnuméraire ou de soutien</li> <li>• 1 poste de service exceptionnel (patrimoine)</li> <li>• 1 poste de décharge transitoire</li> <li>• 1,5 poste organisation du dispositif d'accueil des enfants nouvellement arrivés en France et des enfants du voyage</li> </ul>

### BLOCAGE ?

Suite aux actions des parents et des enseignants et aux interventions du SNUipp, l'Inspecteur d'Académie a été contraint de transformer des fermetures en situations dites de "blocage".



Pour l'instant, la fermeture est proposée. À la rentrée, elle pourra être annulée en fonction des effectifs. L'enseignant touché par la fermeture participera dans un premier temps au mouvement mais aura la possibilité d'être réintégré prioritairement sur son poste d'origine en septembre.

## PROPOSITIONS D'OUVERTURES.

### 12 régularisations d'ouvertures de rentrée 2005

#### ECOLES MATERNELLES

- Ø RP Boulay-Thierry/Boulay-Mivoie
- Ø RP Coudreseau/ Marolles les Buis
- Ø Dammarie
- Ø St Lubin de la Haye
- Ø Thiron Gardais
- Ø Tréon
- Ø L'ouverture au Coudray n'est pas confirmée.

#### ECOLES ELEMENTAIRES

- Ø RP Berchères sur Vesgre
- Ø Boutigny-Prouais
- Ø Brou
- Ø Lucé J Jaurès
- Ø Pontgouin
- Ø St Rémy/Avre.

### 16 ouvertures de classes pour la rentrée 2006

#### ECOLES MATERNELLES

- Ø Coltainville
- Ø Dreux Croix Tiénac (avec accueil des 2 ans)
- Ø Dreux Semmelweis
- Ø Terminiers
- Ø RP Germainville/Broué/Serville (ouverture à Broué).

#### ECOLES ELEMENTAIRES

- Ø Bailleau l'Evêque
- Ø Brezolles
- Ø Voves (G. Sand)
- Ø Le Coudray
- Ø Ecrosnes
- Ø Lucé J Zay
- Ø RP Oysonville/Chatenay
- Ø Thimert-Gâtelles
- Ø RPI Champrond Gâtine Montireau Montlandon St Victor de Buthon
- Ø Prunay le Gillon
- Ø RPI St Avit / Vieuvicq / Charonville

**VOEUX PRÉSENTÉ PAR LA FSU 28, le SGEN-CFDT 28, l'UNSAÉducation 28 et la FCPE 28 au CDEN du 6 février 2006**

*Le CDEN réuni le 3 février à Chartres constate que les nouveaux retraits de moyens programmés pour la rentrée prochaine (30 emplois pour les collèges) et le manque de créations dans les écoles (6 postes pour 345 élèves supplémentaires) ne sont pas supportables au regard de la situation de l'Eure-et-Loir.*

*En effet de nombreux besoins existent dans le Service Public d'Éducation. Les retards accumulés dans le département perdurent. La démocratisation du Système Éducatif et la réussite de tous nos élèves sont en jeu.*

*Par conséquent, le CDEN refuse la logique du « renoncement éducatif » comme orientation pour l'école de demain. Pour la réussite de tous les élèves, il demande une autre politique budgétaire et dans ce cadre une dotation départementale qui permettra de répondre aux besoins.*

**Vœu adopté :      20 POUR                      3 ABST                      1 NPPV**

#### Ouvertures en attente :

Écoles de **Luplanté et Bouville** : l'IA va se rendre sur place pour étudier avec les collègues, les élus, les possibilités de locaux pour accueillir les élèves.

#### Postes spécifiques :

Actuellement 5 postes sont chargés de missions spécifiques (sciences, patrimoine, enfants du voyage, formation continue, coordonnateur AVS).

Fermeture du poste « patrimoine ».

## FERMETURES.

### ECOLES ELEMENTAIRES

- Chartres Vlaminck (fermeture ½ maîtressienne)
- Lucé J Ferry
- Dreux Buisson/Condorcet
- Châteaudun J Macé
- Chartres Ampère
- Mainvilliers Zola
- Sours La Vallée
- Nogent le Rotrou Centre ou Pagnol (*lieu à définir*)

### REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES

- Chaussée d'Ivry/Oulins (1 cl élem)
- Douy/Montigny/St Hilaire (1 cl Mat) **BLOCAGE**
- Le Mée/La Ferté Villeneuve (1 cl Mat)

## CHANGEMENTS DE STRUCTURES

### FUSIONS :

- Chartres J Ferry 1 (5 cl) et Chartres J Ferry 2 (4 cl) devient Chartres J Ferry application avec 1 Dir application et 3 adj. application.
- Chartres Le Mail et Chartres Carême devient école élémentaire 13 cl.
- Dreux Buisson et Dreux Condorcet devient Dreux Condorcet école élémentaire 12 cl.
- Nogent le Rotrou Langevin Mat et Langevin élémentaire devient Nogent Langevin primaire 7 cl.
- RP Le Gault St Denis/Pré St Evroult devient Le Gault St Denis Primaire 6 cl.

### PROJETS DE FUSIONS :

- RP Chassant/Frazé devient Chassant primaire 3 cl.

### RESTRUCTURATION :

Transfert des deux postes de Châteaudun la Fontaine Mat vers Châteaudun J Macé Mat.

### MODIFICATION DE REGROUPEMENT :

Adhésion du RP St Victor de Buthon/Montireau au RP Champrond en Gâtine/Montlandon.

### AUTRES MESURES

#### RASED :

Les postes restés vacants à l'issue du mouvement des personnels seront utilisés comme support de soutien sur les secteurs dépourvus et jugés prioritaires.

Réaménagement des secteurs d'intervention sur Dreux 2 pour extension sur Châteauneuf en Thymerais.

L'ensemble des réseaux devrait être revu courant 2007, lors d'un groupe de travail.

#### CLIS :

Recomposition, si nécessaire, du réseau en rapprochant l'implantation des classes de l'origine géographique des élèves.

#### CCPE :

Application de la loi sur le handicap. Redéfinition des missions des secrétaires CCPE. Les zones d'intervention des enseignants intégreront notamment le second degré. Création possible de « référents » plus nombreux que les secrétaires de CCPE.

#### ZEP :

Maintien des taux d'encadrement pour les 2 secteurs entrant dans le dispositif « ambition réussite ».

Encouragement à l'accueil des moins de trois ans en ZEP.

Resectorisation du poste MCR si nécessaire en cas de fermeture sur le secteur.

## ECOLES PRIMAIRES

- Ø Chartres Le grand Jardin (1 cl Mat.)
- Ø Margon (1 cl Mat.)

## ECOLES MATERNELLES

- Ø Chartres Catalpas **BLOCAGE**
- Ø Lucé La Vallée Loiseau
- Ø Chérisy
- Ø Voves C Perrault
- Ø Senonches
- Ø St Georges/Eure
- Ø Châteauneuf en Thymerais

**Situation en attente**  
**Maternelle Victor Hugo de Mainvilliers.**

## MESURES SPÉCIFIQUES

### Maîtres surnuméraires et postes de soutien

Fermeture du poste de Lucé J Macé pour ouverture Adj Elem.  
Fermeture du poste de St Lubin des J. pour ouverture d'un poste E  
Fermeture du poste de Courville  
Fermeture du 0,5 d'Anet  
Fermeture du 0,5 Ymonville/Moutiers  
Fermeture du poste de soutien Sur le quartier St-Jean Châteaudun  
Fermeture du poste MCR Nogent le Rotrou Langevin

### Décharges de Direction :

Des décharges transitoires seraient « récupérées » équivalant 1 poste.

Lucé J Macé : 0,25

Dreux J Zay élem : 0,25

Vert en Drouais : 0,25

Lucé Viollette : 0,25

Chartres Kergomard : 0,25

St Georges sur Eure : 0,25

*Les décisions définitives concernant l'attribution ou non de ces décharges « transitoires » seront officialisées au CTP du second degré mi-mars.*

*Par ailleurs, les mesures d'ouvertures annoncées au CDEN entraîneront des mesures de décharges de direction, là aussi régulières mi-mars.*

### **DÉCHARGES EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES DÈS MAINTENANT**

Hanches élémentaire : + 0,50

Chartres Ampère : + 0,50

Chartres Farman : + 0,25

Mainvilliers J.Zay : + 0,25

Chartres J.Guéhenno : + 0,25

Dreux Michelet I : + 0,25

Dreux Michelet II : + 0,25

Dreux Condorcet : + 0,25, Dreux F.Buisson : + 0,25 (avec la fusion des 2 écoles, 1 décharge entière)

**Les situations des écoles Vernouillet Aragon et Dreux Berthelot seront réétudiées ultérieurement.**

### Dispositif « gens du voyage », primo-arrivants :

**Précision:** Sur St Ex Dreux, l'organisation du dispositif n'est pas définitivement arrêtée.

Dreux : (0,5 St Ex + 0,5 Pergaud) (0,5 Berthelot + 0,5 P Bert)

Chartres : 0,5 Lucé J Macé - 1 Zola Mainvilliers

Maintenon : 0,5 Pierres + 0,5 Coulombs

Châteaudun : 1 MCR

## CDEN 6 FÉVRIER Déclaration commune FSU, SGEN-CFDT, UNSAéducation, FCPE

**Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN**

Le contexte dans lequel se prépare la rentrée 2006 pèse lourdement sur les conditions de préparation de celle-ci. Restant sourd à la parole des usagers et des personnels, le ministre poursuit la politique initiée par Mr Fillon, s'appuyant sur une logique de "talents" et de "mérites" individuels et organisant une école à plusieurs vitesses.

La remise en cause de l'obligation scolaire à 16 ans par l'instauration de l'apprentissage dit "junior" pour les élèves les plus en difficulté instaure un tri social à l'opposé de l'acquisition par tous d'une véritable culture commune. Elle est à l'opposé de la fameuse égalité des chances que le ministre dit vouloir favoriser.

De fait, la réussite de tous les élèves, la poursuite de l'amélioration de l'accès à des niveaux de formation et de qualification plus élevés, nécessité maintenant reconnue par tous dans la région et le département, ne constitue plus l'objectif assigné au système éducatif.

Le même objectif est poursuivi dans le renoncement à une politique territoriale de lutte contre les inégalités. La flambée de violences des banlieues fin 2005 sert même de prétexte pour accélérer ce processus en dynamisant les ZEP.

Le contexte, c'est aussi la diminution importante des recrutements d'enseignants titulaires : ainsi le service public d'éducation n'a pas les moyens de se développer ni de se transformer, il ferme des débouchés à une partie importante des jeunes diplômés et laisse perdurer un recours important aux personnels précaires.

Cette politique de renoncement nous ne l'acceptons pas, car il y a urgence à réorienter la politique scolaire, à donner de l'air aux écoles et aux établissements, à donner des garanties d'espoir à la jeunesse, à apporter des réponses à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et culturels. En particulier dans ce département qui cumule un certain nombre de retards.

**Les conditions de rentrée pour 2006 telles qu'elles se présentent aujourd'hui dans notre département vont conduire inévitablement à une nouvelle dégradation pour les élèves.**

Dans les collèges, un retrait de 30 emplois (pour 319 élèves de moins) compensé en partie par 14 postes en heures supplémentaires. Au total l'offre de formation est donc diminuée de 16 ETP (équivalent temps plein) ce qui risque de conduire d'une part à une nouvelle hausse des effectifs élèves par classe dans de nombreux établissements, avec des niveaux au dessus de 25 en moyenne et d'autre part à un resserrement des structures.

Le prélèvement sur la dotation de 7 ETP (équivalent temps plein) pour le dispositif "Ambition réussite", financé par redéploiement, est inacceptable car cela fait peser l'effort sur tous les collèges (une demi-heure de moins en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>). De plus, le silence du ministère et du rectorat sur les 2 collèges actuellement ZEP retenus pour ce dispositif dans le département est inadmissible. Les 10 autres établissements ZEP du département risquent d'être rayés de la carte d'éducation prioritaire d'ici trois ans.

Dans les écoles, la proposition de nombreux suppression des postes de soutien (ex : Nogent le Rotrou en ZEP, Châteaudun), la disparition de maîtres-surnuméraires (ex : Courville sur Eure) sont des exemples de la volonté ministérielle de récupérer à tout prix des postes sans se soucier du bénéfice aux élèves que ces moyens ont assuré jusqu'alors.

La réduction de l'accueil des enfants de 2/3 ans d'une part et le retrait de cette tranche d'âge de statistiques pour justifier des fermetures de classe d'autre part (ex : St Georges sur Eure, Senonches, ...) sont une illustration supplémentaire de la volonté de minorer ce niveau d'enseignement. Il est à noter que l'Eure et Loir est déjà depuis septembre 2005 l'un des départements où la scolarisation des enfants de moins de 3 ans est la plus faible : 7,99 % au lieu de 25 % au niveau national. De plus, de nombreuses classes de maternelle atteignent voire dépassent les 28/29 élèves en raison de manque d'ouvertures ou d'annonces de fermetures sévères.

En raison de l'attribution insuffisante de postes (seulement 6 pour 345 élèves supplémentaires) :

- des écoles bien qu'ayant des effectifs à la hausse (Prunay le Gillon, les RP de Champrond, de St Avit, ...) sont toujours dans l'attente d'ouvertures de classe.
- Des écoles ayant des effectifs stables (Mainvilliers Zola, RPI Oulins/la Chaussée, ...) sont menacées par des fermetures de classe.

Il n'y a aucune mesure pour améliorer l'enseignement des langues qui, en Eure et Loir, est en inéquation avec les mesures du Ministère : choix restreint de langues, enseignement non généralisé à tous les établissements primaires notamment en CE2.

Les ZEP ne bénéficient d'aucune amélioration de leurs conditions de travail ou voient disparaître certains dispositifs comme l'aide aux enfants non francophones là encore au détriment des élèves les plus fragiles.

L'enseignement professionnel voit, au nom d'une certaine forme de rentabilité des postes existants, des filières supprimées réduisant ainsi le choix des élèves engagés dans la voie professionnelle (ex : BEP électrotechnique à Lucé).

C'est bien la qualité du service public d'éducation, c'est à dire sa capacité à assurer la réussite de tous les élèves qui est en jeu.

**On ne peut accepter de voir ainsi hypothéquer l'avenir des enfants.**

La FSU, le SGEN/CFDT, l'UNSA-Education et la FCPE réclament pour l'Eure et Loir de nouvelles créations de poste pour la rentrée de septembre 2006, c'est la condition pour que soient atteints nos objectifs :

**Au droit pour tous à l'éducation,**

**A égalité devant le service public,**

**Accès de tous au plus haut niveau de formation.**

# Congrès d'étude de la FSU 28 Au Lycée Marceau à Chartres

## JEUDI 9 MARS 2006

### Congrès d'étude de la FSU 28

« loi sur le handicap,  
ce qui va changer  
pour l'école »

#### Matin

**Intervention de Gérard Prier** responsable APF 28 (Association des Paralysés de France) et vice président du CD CPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) :

- La nouvelle loi resituée dans le contexte historique
- Ce que cette loi change pour l'école, pour les usagers
- L'appréciation du point de vue des usagers

**Intervention de Emmanuel Guichardaz** responsable national de la FSU du secteur éducation spécialisée :

- Ce que cette loi change pour l'école, pour les personnels
- L'appréciation du point de vue de la FSU

Débat avec la salle

#### L'après-midi, Ateliers :

- 1) Orientation des élèves
- 2) Les dispositifs départementaux (UPI et SESSAD), intégration scolaire des enfants
- 3) Distinction entre grande difficulté scolaire et handicap

### Modalités d'inscription :

1. Renvoyez-nous ce coupon complété par courrier :

FSU28 -  
3 rue Louis Blériot  
BP 81125 - Champhol  
28304 Mainvilliers Cedex  
ou méil (fsu-28@wanadoo.fr).

2. Nous vous enverrons **une convocation donnant droit à une autorisation d'absence à déposer auprès de votre supérieur hiérarchique** (plus d'informations vous seront données avec votre convocation) ; *le délai de la demande d'autorisation d'absence n'est pas d'un mois car il s'agit d'un congrès et non d'un stage de formation.*

3. Pour tout renseignement, appelez la **FSU 28 au 02.37.21.23.96.**

### Congrès d'étude « loi sur le handicap, ce qui va changer pour l'école »

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mél : ..... Téléphone : .....

Fonction : .....

Établissement (école, collège, lycée, enseignement supérieur) : .....

Je souhaite prendre mon repas au lycée : Oui / Non



# INFOS DIVERSES.

La FSU 28 vous propose une rencontre :

## ZEP quel avenir ?

Les conséquences départementales des mesures ministérielles et les propositions de la FSU.

**École St Exupéry  
à Dreux**

(32 rue Henri Dunant, quartier des Oriels)

**20 H 00**

**Mercredi 1er mars**

**Soyons nombreux  
à nous mobiliser  
contre le dynamitage des ZEP**

**U.**

*Parking dans l'école*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE FSU 28**  
(non diffusé dans la presse locale)

**Fermeture de LG Philips DISPLAY :  
Catastrophe pour l'emploi !!!**

La fermeture de cette grande entreprise sans plan social est inadmissible. La façon de faire de ce groupe industriel qui fait des bénéfices en milliards d'euros, est la négation même de l'humanité des salariés. Ils ont pourtant largement contribué à la richesse de l'entreprise par leur travail.

La violence sociale de ces « patrons » est inacceptable !!!

L'ensemble de la population est concerné par cette fermeture qui aura des répercussions sur les services publics ainsi que sur le tissu économique et social de toute la région.

Dans ce contexte la FSU 28 soutient les salariés dans leur mouvement de protestation.

Champhol 1er février 2006

1 500

**DANS  
LA RUE**

**LE 2  
FÉVRIER**



## ARGUMENTAIRE FSU

### Non au contrat de première embauche La jeunesse mérite un autre avenir !

Le gouvernement a choisi le passage en force pour imposer un Contrat de Première Embauche qui au nom de l'emploi est un nouveau coup porté à l'avenir des jeunes mais aussi constitue un pas supplémentaire dans la remise en cause du Code du Travail.

**La précarité généralisée pour les jeunes** La principale caractéristique du CPE, c'est qu'il s'agit d'un contrat de travail qui peut être résilié sans motif pendant deux ans. C'est à dire que les jeunes ainsi recrutés vont pendant toute cette période être à la merci de l'arbitraire patronal, sous la menace d'un licenciement qui pourra intervenir à tout moment avec simplement quinze jours de préavis.

Déjà la majorité des jeunes passe par des périodes de précarité avant d'accéder à un emploi stable (emplois aidés, CDD, intérim, stages...) : le CPE se rajoute aux multiples formes d'emplois précaires.

Et qui peut penser que les employeurs n'auront pas recours aux CPE y compris lorsqu'ils auront besoin de recruter sur des emplois stables ? On appelle cela « l'effet d'aubaine ». En fait, pour tous les jeunes, quelle que soit leur formation et leur qualification, c'est la perspective d'une précarité généralisée et obligatoire. Et sans la moindre garantie de déboucher sur un emploi fixe ! Comment construire un projet de vie dans ces conditions ?

**Une menace pour tous** Après le Contrat Nouvelle Embauche (entreprises de moins de 20 salariés), après les CDD pour les seniors, après la réduction de l'indemnisation du chômage, le CPE donne un nouveau coup de boutoir au droit du travail : la vieille revendication du patronat de pouvoir licencier sans entrave se voit confortée. De moins en moins d'emplois vont relever du Contrat à Durée Indéterminée. Le Premier Ministre annonce son intention de travailler à une réforme du CDI : on peut craindre le pire dans ce contexte, d'autant que les orientations européennes préconisent de « réexaminer le niveau de flexibilité offert » par les contrats de travail. Tout comme pour le statut de la Fonction Publique qui, dans une telle logique, risque de faire figure « d'insupportable archaïsme ».

**La précarité et la flexibilité ne font pas l'emploi** Pendant qu'il développe la précarité, le gouvernement s'obstine dans une politique qui a fait la preuve de son échec en matière d'emploi : poursuite de la baisse des « charges » sur les bas salaires, élargissement des exonérations fiscales, développement de la flexibilité et remise en cause de la réduction du temps de travail, allongement de la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, refus de recourir à l'augmentation des salaires comme facteur de croissance, abandon des ambitions en matière de formation et de recherche, baisse des recrutements dans la fonction publique, suppression massive d'emplois.

Avoir une politique ambitieuse de l'emploi, notamment en faveur des jeunes, ce n'est pas développer la précarité mais bien changer de politique : augmenter les salaires, conforter les droits et la sécurité du travail, développer le service public d'éducation et de recherche, avoir une politique de l'emploi public répondant aux besoins.